

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 03 juillet 2023

Date de la convocation : 28/06/2023
Date d'affichage de la convocation : 28/06/2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 27 juin 2023, le Conseil municipal a été convoqué avec le même ordre du jour sans exigence de quorum et ce conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T

L'an deux mille vingt-trois, le **03/07/2023 à 18h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Christie DEZERT, Claire ADAM, Bernard SADY, Maggy CARON, Pascal RANC, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Pierre BAILLY, Alain NOUGARET, Sophie MASSIASSE, Philippe GOFFART, Estelle MIGNOT, Vanessa CHEVALLIER, Emeline DE BRUIN, Sylvie VELUT. Florent GAUROIS, Séverine BROQUET.

Absents ayant donné procuration : Pierre MARCHAL à Maggy CARON, Sabrina GUYON à Vanessa CHEVALLIER, Reynald CARLOT à Séverine BROQUET, Gérard TRUTAT à Florent GAUROIS,

Absents : Julien GOFFART, Anne-Lise DURAND, Eléonore De FRESCHVILLE, Romain ARNAUD, Johann DE BRUIN, Emilien BIGNON, Agnès RAGOT,

Secrétaire de séance : Mme Emeline DE BRUIN

Délibération n°

2023_D_048

Objet de la délibération : Tarif de vente d'eau potable 2023 - 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le tarif, hors taxes et hors redevances, de la fourniture d'eau à appliquer lors de la facturation à intervenir à compter de 2024. Il précise aussi qu'il convient de fixer le coût des prestations et interventions effectuées sur les branchements qui desservent les abonnés.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré à 5 voix Contre, 0 Abstention et 17 voix Pour,

► **DECIDE** d'arrêter les tarifs hors taxes et hors redevances comme suit :

1°) Partie fixe annuelle, du 1^{er}/06/2023 au 31/05/2024 :

Abonnement : **60,00 €**

2°) Partie proportionnelle à la consommation d'eau annuelle :

Consommation de la relève des compteurs 2023 à la relève des compteurs 2024 : **1,50 €/ m3**

3°) Prestations ou interventions à effectuer sur l'exercice 2024 :

Fermeture et/ou réouverture de branchement : **50 €**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Roland BROQUET.

